



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 6976

Texte de la question

Mme Véronique Carrion-Bastok attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'effort de reconnaissance des appelés du contingent qui ont servi sous les drapeaux pendant la guerre d'Algérie. De 1956 à 1962, la France a envoyé dans ses trois départements d'Algérie plus d'un million d'appelés pour une fausse pacification qui s'est avérée être une vraie guerre. De ce conflit auquel ils n'étaient pas préparés, beaucoup ne sont pas revenus. Les autres en sont rentrés meurtris et silencieux. Il a fallu attendre 1974 pour leur reconnaître le titre d'anciens combattants. Mais au-delà de leur nécessaire prise en charge matérielle, un devoir de mémoire s'impose à nous. Le 11 novembre 1996, le Président de la République a inauguré un monument « aux victimes et combattants morts en Afrique du Nord ». Pourtant, malgré ce début de reconnaissance, il n'existe sur le territoire national aucun monument qui rende hommage de façon spécifique aux hommes qui se sont sacrifiés dans une guerre qui ne dit toujours pas son nom. En conséquence, elle lui demande quelle concrétisation il compte donner à sa déclaration du 8 octobre 1997 lors de son audition devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale sur l'édification de stèles rappelant le tribut payé par les appelés du contingent pendant la guerre d'Algérie.

Texte de la réponse

Les conflits liés à la décolonisation du Maghreb ont marqué profondément la France et les Français : les militaires qui y ont été engagés, au nombre de 1 747 000, leurs familles et leurs proches, ainsi que les civils installés dans ce pays et rapatriés. Ces conflits font suite à plus d'un siècle de présence française et d'échanges nombreux entre les deux rives de la Méditerranée, notamment l'engagement massif de l'armée d'Afrique dans la Seconde Guerre mondiale à la libération de la France. Or, alors que les conflits antérieurs ont laissé des témoignages visibles dans le paysage français (monuments, musées, nécropoles), les guerres d'Algérie, du Maroc et de Tunisie sont sur ce plan absentes. Les associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord ont entrepris la réalisation de monuments aux morts départementaux pour conserver le souvenir des militaires « Morts pour la France » entre 1952 et 1962. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a décidé de soutenir ces initiatives, notamment pour l'établissement des listes de morts par département. Il a décidé également d'entreprendre dès à présent l'étude d'un mémorial national des guerres d'Afrique du Nord. Une commission nationale sera prochainement réunie et sera chargée de cette réflexion et de proposer un projet dont le secrétaire d'Etat entreprendra la réalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Carrion-Bastok](#)

Circonscription : Paris (21^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6976

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4287

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 675